

# Fiche de procédure

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2005/0029(CNS) Procédure terminée
Protection de l'euro contre le faux-monnayage, programme d'action Pericles: prolongation Modification Décision 2001/923/EC <a href="#">2001/0105(CNS)</a> Abrogation <a href="#">2011/0449(COD)</a>	
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PPE-DE <a href="#">DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA Agustín</a>	10/05/2005
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires générales</a>	Réunion <a href="#">2705</a>	Date 30/01/2006
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Office européen de lutte antifraude (OLAF)</a>	Commissaire	